

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE576

présenté par
M. Amblard

à l'amendement n° CE|295 de M. Alfandari

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après le trentième alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* De lancer un chantier d'augmentation de la puissance des réacteurs du parc historique jusqu'à 2035, avec un objectif d'augmentation de la puissance du parc nucléaire historique d'au moins 3 GW ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à tirer pleinement parti du potentiel des installations existantes en adaptant leur capacité nominale aux marges de sûreté disponibles. Cette démarche permet d'augmenter rapidement et à bas coût la capacité de production d'électricité pilotable et décarbonée à moyen terme.